

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08-09-17

Dossier complet le :

08-09-17

N° d'enregistrement :

2017-2692

1. Intitulé du projet

Création d'une nouvelle aire de curage/égouttage pour sédiments légèrement hydrocarbonés,
Modification des conditions de stockage des déchets dangereux et non dangereux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARP OUEST

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PAUL GUILLET

RCS / SIRET

320181659800090

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Rubrique ICPE 2718-1 : installation de transit / regroupement de déchets dangereux soumise à autorisation, au delà d'une tonne. Rubrique IED 3550 : stockage temporaire de déchets dangereux, d'une capacité de plus de 50 tonnes. Augmentation de la capacité instantanée de transit de déchets dangereux de 45 tonnes. Le projet n'est concerné que par le repère 39 dans l'annexe à l'article R-122-2 du code de l'environnement : travaux de construction avec permis de construire
Catégories Travaux, ouvrages et aménagements ruraux et urbains	
Projet non concerné par IOTA : pas de rejet	mais de 88 m2 de surface, nettement inférieure au seuil de 40000 m2.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une nouvelle aire de curage/égouttage pour sédiments légèrement hydrocarbonés, de 64,80 m2 de surface utile (10.5 m x 6m) et d'une capacité de stockage efficace de 44 m3/ 66 tonnes.

Réaffectation de l'aire de curage/égouttage pour sédiments hydrocarbonés existante (18 m3/ 27 tonnes) à l'égouttage de déchets divers en faible quantité, pour une capacité de 4m3 / 6 tonnes.

Suppression de la benne de stockage de déchets hydrocarbonés et affectation à un autre usage.

Modification de l'affectation des cuves de stockage de déchets dangereux ou non dangereux, sans modification des capacités totales de stockage instantané.

4.2 Objectifs du projet

Amélioration des conditions de curage/égouttage des sédiments hydrocarbonés :

- augmentation de la surface de travail pour laisser plus de place aux opérateurs lors des opérations de curage des camions et donc améliorer les conditions de sécurité pour ces opérations,
- amélioration de l'égouttage des sédiments pour mieux répondre aux critères d'acceptation des exutoires (siccité) et ainsi réduire le tonnage de déchets solides à évacuer en centre d'enfouissement technique, et augmenter le tonnage de déchets liquides à traiter par évapo-incinération

Disposer d'une aire de curage / égouttage pour les déchets divers (peintures, boues diverses) en petite quantité instantanée

Modifier les affectations de cuves à déchets hydrocarbonés, pour améliorer la séparation des phases eau et hydrocarbures des mélanges d'eaux et d'hydrocarbures.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction d'un bâtiment de 13.55 m x 6.50m de surface totale, avec une surface utilisable de 10.50m x 6m

- avec sol étanche en béton, en pente faible d'environ 1% vers le caniveau à grille
- murs en béton banché de 2.5m de hauteur sur 3 côtés (2 x 10.80m + 6 m)
- caniveau à grilles pour le quatrième côté (6 m)
- charpente et couverture en tôles métalliques pour l'ensemble du bâtiment
- bardage bois sur 3 côtés

Création d'un poste de relèvement enterré pour transfert des eaux d'égouttage souillées vers une cuve de stockage.

L'ancienne aire de curage/égouttage ne subit aucune modification.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Nouvelle aire de curage/égouttage pour les sédiments hydrocarbonés :

Les véhicules hydrocureurs de l'entreprise, conformes à la réglementation du transport des matières dangereuses, collectent chez les producteurs des déchets constitués de mélanges d'eau, d'hydrocarbures et de boues potentiellement hydrocarbonées. A leur arrivée sur le site, ces véhicules vident la partie liquide et pompable de ces déchets hydrocarbonés dans des cuves de stockage et il faut ensuite ouvrir le fond arrière de la citerne pour en extraire les éléments ayant sédimenté dans le véhicule pendant les transports.

Cette opération est réalisée sur l'aire de curage/égouttage.

Les parois en béton banché sur 3 côtés permettent de contenir les sédiments et les eaux d'égouttage. Elles permettent de faciliter les manutentions avec une chargeuse sur pneus, en servant de butée.

Cette aire, à l'abri de la pluie, permet l'égouttage des sédiments et la récupération des eaux d'égouttage dans un caniveau à grilles.

Ces eaux sont ensuite transférées, via un poste de relèvement enterré, vers une des cuves de stockage des déchets hydrocarbonés liquides.

Ancienne aire de curage/égouttage :

Pas de changement pour son exploitation : seule la quantité et la nature des déchets concernés sont différents.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site sur lequel le projet est prévu bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter N° 1111 du 22 novembre 1996, complété par l'arrêté préfectoral N° DIDD - 2012 - 374 du 21 novembre 2012.

Le remplacement de l'aire de curage, avec une augmentation des capacités de stockage des déchets dangereux inférieure à 50 tonnes, ne constituant pas une modification substantielle du site ; il fait l'objet seulement d'un dossier de porter à connaissance des conditions d'exploitation du site.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'une nouvelle aire de curage/égouttage pour sédiments légèrement hydrocarbonés, de 64,80 m2 et d'une capacité de stockage efficace de 44 m3/ 66 tonnes.	50 000 € HT

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc d'Activité de Lanserre
JUGNE SUR LOIRE / LES GARENNES
SUR LOIRE
Section 000BL parcelle N° 001 :
16327 m2

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7 ° 2 3 ' 3 1 " 4 15 Lat. 5 0 ° 3 0 ' 1 8 " 095

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Centre de transit de déchets dangereux autorisé par Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter N° 1111 du 22 novembre 1996.
Stockage de 350 m3 de déchets en cuves fixes (déchet conditionnés en vrac) et 92 m3 en récipients mobiles (-déchet conditionnés)

Plus arrêté préfectoral complémentaire N° DIDD - 2012 - 374 du 21 novembre 2012

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Juigné sur Loire est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, mais la zone où se situe le projet n'est pas concernée par le risque d'inondation. La commune de Juigné sur Loire n'est pas concernée par un par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications envisagées sur le site n'ont pas d'impact sur le trafic routier : il n'y aura pas d'évolution sensible des activités de collectes de déchets vers le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications envisagées sur le site n'ont pas d'impact sur les rejets liquides. Les rejets au réseau d'eaux usées sont maintenus et inchangés.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle aire de curage projetée permet, comme l'ancienne, l'égouttage de sédiments légèrement hydrocarbonés et le rinçage des citernes de transport. Les eaux hydrocarbonées concernées sont récupérées dans un caniveau, puis transférées par un poste de relèvement enterré vers une cuve de stockage. Elles sont ensuite envoyées vers un centre de traitement adapté.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sans objet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création d'une nouvelle aire de curage/égouttage pour les sédiments légèrement hydrocarburés n'a pour objectif que de remplacer l'utilisation d'une aire similaire déjà existante, par une nouvelle aire plus fonctionnelle.

Nous estimons donc que ce projet ne nécessite pas de nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NANTES

le, 31 août 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

